



Mairie de Garrigues
81500

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 novembre 2020

Présents : Pierre COMOY, Sylvie BOUQUET, Bernard BOLON, Sébastien ARNAUD, Hortense BODU, Jean Marc ROUX, Xavière DARMET, Frédéric PREVAUTEL, Arcangelo ZANCHETTA.

Excusés: Grégory MIRTAIN, Céline ALLOU

Président de séance: Pierre COMOY
Secrétaire de séance : Jean Marc ROUX

La Présidence de la séance est assurée par Pierre COMOY, en l'absence de Grégory MIRTAIN qui a fait savoir à la population la veille qu'il avait envoyé sa lettre de démission de son mandat de Maire à Madame la Préfète, en précisant qu'il conservait son mandat de conseiller municipal.

En raison des mesures sanitaires en vigueur, le public ne peut pas assister à la séance.

Ouverture de la séance à 20h45.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Décision modificative pour achat de matériel pour le service technique,
- Adhésion de la commune à PAYFIP et choix des modalités de mise en oeuvre,
- Désignation d'un référent COVID au sein du conseil municipal,

Questions diverses

M. COMOY propose d'ajouter à l'ordre du jour le choix du nom de la voirie interne au lotissement en cours d'aménagement au lieu-dit Vizols.

Accepté à l'unanimité

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

1. Décision modificative pour achat de matériel pour le service technique :

Pierre COMOY propose d'ajouter une ligne budgétaire pour l'achat d'un broyeur à végétaux à mettre à la disposition des habitants de GARRIGUES.

Un devis a été obtenu de la société FOURNIALS qui pourrait également assurer la maintenance du broyeur. Pour permettre cet achat ainsi que des achats éventuels de matériel pour le service technique il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un crédit de 7.000,00 € par reprise sur les crédits ouverts en vue de l'opération d'investissement N° 66 « Documents d'Urbanisme ».

Par ailleurs il y a lieu de corriger une erreur matérielle sur les recettes d'investissements correspondant aux fonds de concours attendus de la CCTA à hauteur de 6.000,00 € : l'opération, prévue en opération d'ordre, doit être comptabilisée en opération réelle.

Enfin il y a lieu de corriger une sous-estimation de 2,00 € du crédit ouvert pour amortissement de la station d'épuration (opération d'ordre) avec sa contrepartie en recettes d'investissement.

Vote : Approuvé à l'unanimité

2. Adhésion de la commune à PAYFIP et choix des modalités de mise en oeuvre:

L'adhésion de la commune à PAYFIP va permettre de payer directement via le site de la mairie des sommes qui lui seraient dues (par exemple pour la location de la salle des fêtes ou les redevances d'assainissement). Comme dans le cadre des transactions par cartes bancaires, une commission sera prélevée pour chaque opération dont le montant sera de l'ordre de 0.025%.

Vote : Approuvé à l'unanimité

3. Désignation d'un référent COVID au sein du conseil municipal:

La préfecture demande la désignation d'un référent COVID au sein du conseil municipal. Ce référent est chargé de veiller à la bonne application des gestes barrières et à assurer le suivi des personnes isolées et/ou vulnérables pendant la crise sanitaire.

Sylvie BOUQUET se propose pour être référent COVID.

Vote : Approuvé à l'unanimité

4. Choix d'un nom pour la voirie interne au lotissement en cours d'aménagement au lieu-dit Vizols:

Le choix d'un nom pour cette voirie doit être fait pour permettre à notre prestataire Tigéo de finaliser l'opération d'adressage auprès des différents organismes concernés (La Poste, le SDIS, etc.). Sur proposition d'un membre du conseil municipal la voie sera dénommée : « Chemin de Pierre ».

Vote: Approuvé à l'unanimité

Informations générales

- Le conseil municipal réfléchit à une éventuelle exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles bio ou en conversion bio. Il s'agit d'un dispositif fiscal facultatif visant à soutenir les agriculteurs ayant décidé de s'engager dans l'agriculture biologique. Le dossier sera présenté lors d'une future réunion du conseil municipal.
- A partir du 1er décembre, la boîte aux lettres du Père Noël sera installée à l'accueil de la mairie. Les enfants qui ont été sages cette année pourront venir déposer leur courrier aux jours et horaires d'ouverture de la mairie, à savoir le **mardi de 14h30 à 18h et le vendredi de 14h30 à 19h**. La boîte sera **levée le 18 décembre** en fin de journée. Attention, ne pas oublier d'indiquer son nom et son adresse pour recevoir une réponse !

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1er décembre 2020

Présents : Pierre COMOY, Sylvie BOUQUET, Bernard BOLON, Sébastien ARNAUD, Hortense BODU, Céline ALLOU, Xavière DARMET, Arcangelo ZANCHETTA.

Excusés : Frédéric PREVAUTEL (pouvoir à Bernard BOLON) et Jean-Marc ROUX (pouvoir à Pierre COMOY)

Absents : Grégory MIRTAIN

Secrétaire de séance : Sébastien ARNAUD

En raison des mesures sanitaires en vigueur, le public ne peut pas assister à la séance

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Election des Adjoint
- Délégations consenties au Maire
- Désignation d'un délégué au SIRP
- Désignation d'un délégué au SDET
- Proposition à la CCTA d'un délégué au SMICTOM
- Proposition à la CCTA d'un délégué au SIEMN
- Désignation d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres

Bernard BOLON, doyen d'âge, préside la séance pour l'élection d'un nouveau maire. Il rappelle que Grégory MIRTAIN a informé les habitants de la commune le 11 novembre qu'il avait envoyé sa lettre de démission de son mandat de Maire à Madame la Préfète, en précisant qu'il conservait son mandat de conseiller municipal. Cette démission est devenue effective le 27 novembre lorsque la lettre signée par Madame la Préfète, acceptant sa démission, lui est parvenue. Ce jour là, les conditions nécessaires pour convoquer le Conseil Municipal en vue de l'élection d'un nouveau maire et des adjoints étaient réunies ; à cet effet, le Premier Adjoint dûment autorisé, a aussitôt convoqué le Conseil Municipal.

Pour l'élection du maire et des adjoints, Bernard BOLON désigne deux assesseurs : Sylvie BOUQUET et Hortense BODU.

1. Election du Maire.

Candidat : Pierre COMOY

Vote : Pierre COMOY (10 voix)

Pierre COMOY, Maire, prend la présidence de la séance.

2. Election des Adjoint

1^{er} Adjoint :

Candidat : Sylvie BOUQUET

Vote : Sylvie BOUQUET : 10 voix

2^{ème} Adjoint

Candidat : Frédéric PREVAUTEL

Vote : Frédéric PREVAUTEL : 10 voix

3^{ème} Adjoint :

Candidat : Bernard BOLON

Vote : Bernard BOLON : 10 voix

Sont donc élus :

Maire : Pierre COMOY

1^{ère} Adjointe: Sylvie BOUQUET

2^{ème} Adjoint : Frédéric PREVAUTEL

3^{ème} Adjoint : Bernard BOLON

Avant de procéder aux délibérations, le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la fixation des montants des subventions aux associations.

Vote : Approuvé à l'unanimité

3. **Délégations au Maire**

Le Maire explique que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire les prises de décisions dans certains domaines. Dans un souci de faciliter une bonne administration communale et après lecture, les délégations au Maire retenues lors de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2020 sont reconduites.

Vote : Approuvé à l'unanimité

4. **Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique**
Grégory MIRTAIN était délégué de la commune au Comité Syndical du SIRP. Il a fait savoir à la Présidente du SIRP qu'il renonçait à ce mandat. Pierre COMOY est proposé pour remplacer Grégory MIRTAIN comme délégué de la commune au Comité Syndical du SIRP.

Vote : Approuvé à l'unanimité

- 5 **Désignation d'un délégué au SDET (Syndicat d'Energie du Tarn)**

Grégory MIRTAIN était délégué de la commune au SDET. Il a fait savoir au Président du SDET qu'il renonçait à ce mandat. Pierre COMOY est déjà délégué de la commune au SDET. Il est proposé de remplacer Grégory MIRTAIN par Hortense BODU comme délégué de la commune au SDET.

Vote : Approuvé à l'unanimité

- 6 **Proposition à la CCTA d'un délégué au SMICTOM (Ordures Ménagères)**

Sur proposition de Grégory MIRTAIN, Maire, la CCTA l'avait désigné comme représentant de la CCTA au Comité Syndical du syndicat mixte SMICTOM. Il a fait savoir au Président du SMICTOM qu'il renonçait à ce mandat. Hortense BODU sera proposée à la CCTA pour remplacer Grégory MIRTAIN comme délégué au Comité Syndical du SMICTOM.

- 7 **Proposition à la CCTA d'un délégué au SIEMN (Syndicat des Eaux)**

Sur proposition de Grégory MIRTAIN, Maire, la CCTA l'avait désigné comme représentant de la CCTA au Comité Syndical du syndicat mixte SIEMN. Il a fait savoir au Président du SIEMN qu'il renonçait à ce mandat. Jean-Marc ROUX sera proposé à la CCTA pour remplacer Grégory MIRTAIN comme délégué au Comité Syndical du SIEMN.

8. **Commission d'Appel d'Offres.**

Pierre COMOY avait été désigné membre de la Commission d'Appel d'Offres lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2020. Devenu Maire il en est, de droit, membre et Président. Pour le remplacer comme membre, le Maire propose Sébastien ARNAUD.

Vote : Approuvé à l'unanimité

9. **Subventions aux associations**

Le Maire explique que, lors du vote du budget le 25 juin 2020, le montant prévu au budget pour les subventions aux associations a été fixé globalement, sans préciser le montant pour chacune.

Il propose de reconduire les montants attribués aux associations lors des années antérieures, pour un montant total de 1.550,00 €.

Vote : Approuvé à l'unanimité

Information générale

Paëlla à emporter devant la salle des fêtes une fois par mois

A compter de janvier 2021, un vendeur ambulant de paëlla stationnera devant la salle des fêtes chaque 1^{er} samedi du mois (en janvier ce sera exceptionnellement le samedi 9 janvier 2021).